



CENTRALE  
CANINE

# **SOCIETE CENTRALE CANINE**

## **Commission Nationale D'Education et D'Activités Cynophiles**

*Président Jean Claude METANS*

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

### Réunion CNEAC du 9 et 10 août 2014 à ARMOUETS CAPPEL(59)

Membres présents : Jean Claude METANS, Daniel SCHWARTZ, Pierre ROUILLON, Gilles AYMARD, Jacky BLANC, Arlette CATTOEN, Jean-Denis DEVINS, Annie DUCHEMIN, Maryannic JOURDEN, Corinne MARTIN, René RAUWEL, Alain VELAY.

Absent excusé : Christian EYMAR-DAUPHIN, Alexandre BALZER, Serge RAFIN, Eric TRIVELLIN

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

- ✚ Communication du président
- ✚ Dossiers juges
- ✚ Identité visuelle et nouveaux logos SCC – CNEAC
- ✚ Comptes rendus financiers - 2013, et intermédiaire 2014
- ✚ Travaux des différents G.T.
  - [G.T. Agility](#) : Responsable Maryannic JOURDEN
  - [G.T. Chiens d'Attelage](#) : Responsable Gilles AYMARD
  - [G.T. Chiens Visiteurs](#) : Responsable Eric TRIVELLIN
  - [G.T. Cross-Canin](#) : Responsable Alain VELAY
  - [G.T. Education \\* Ecole du Chiot](#) : Responsable Corinne MARTIN
  - [G.T. Flyball](#) : Responsable Serge RAFIN
  - [G.T. Formation](#) : Responsable Alexandre BALZER
  - [G.T. Frisbee](#) : Responsable Alexandre BALZER
  - [G.T. Grands Evénements](#) : Responsable Arlette CATTOEN
  - [G.T. Handis](#) : Responsable Jacky BLANC
  - [G.T. Informatique](#) : Responsable Jean-Denis DEVINS
  - [G.T. Obérythmée](#) : Responsable Annie DUCHEMIN

#### **Documents à valider par la S.C.C**

Utilisez le lien ci-dessous pour accéder directement (ctrl+clic souris)

Pour revenir en haut du document **CTRL + flèche inclinée vers le haut**

#### **2° Proposition de Madame Arlette CATTOEN**

##### [Edition des Licences](#)

#### **3° Dossiers Juges**

##### [3-1 Formation de juges discipline agility](#)

##### [3-2 Demandes de qualification juges SCC discipline Agility](#)

##### [3-3 Elèves Juges](#)

##### [3-4 Juges formateurs](#)

#### **5° Compte rendu Financier**

##### [Compte rendu financier](#)

## G.T. Agility

### Concours spécial débutants

#### Intervenants agility

##### Pass Agility

Licence pour Etrangers

Règlement F.C.I.

Evolution Golden 3

Equipe de France Européen Open

## G.T. Chien d'Attelage

Propositions Chiens Attelage

## G.T. Chiens Visiteurs

Propositions Chiens Visiteurs

## G.T. Cani-cross

Propositions Cross-Canin

## G.T. Education Ecole du Chiot

Propositions éducation école du Chiot

## G.T. FLY BALL

Propositions G.T. fly-ball

## G.T. Frisbee

## G.T. Formation

Propositions G.T. Formation

## G.T. Grands Evénements

Propositions G.T. Grands Evénements

## G.T. Handis

Propositions G.T. Handis

## G.T. Informatique

Projets second semestre

## G.T. Internet

Site Internet

## G.T. Obérythmée

Propositions G.T. Obérythmée

### 1)- Communication du président

Bienvenue et merci à tous pour votre présence.

Je dois vous adresser les excuses de notre président Christian Eymar Dauphin retenu pour une manifestation organisée par sa régionale. Il m'a chargé de vous adresser ses amicales salutations.

Le premier semestre de la saison 2014 a vu la réalisation de deux grandes finales ; le championnat de France D'agility en Rhône Alpes à Annonay et le GPF Agility en pays de Loire aux Sorinières. Ces deux événements se sont parfaitement déroulés et je tiens à remercier tous les acteurs qui se sont investis pour la réussite de ces organisations. Le deuxième semestre va accueillir six grands événements. Souhaitons aux organisateurs tout le succès escompté. Cela dit, il faudra revoir pour les prochaines années, dans la mesure du possible, un rééquilibrage du calendrier.

Nous avons été confrontés ces derniers temps à deux accidents survenus lors de concours d'Agility. Ces deux dossiers sont aujourd'hui réglés mais doivent rappeler, s'il était nécessaire, la nécessité d'une vigilance de tous les instants.

La Société Centrale Canine a créé un groupe de travail pour la refonte du règlement des juges. Une première réunion a eu lieu fin juin et d'autres réunions de travail auront lieu afin de moderniser et d'adapter le règlement en fonction des diverses catégories d'activités. Le rapport établi par Madame Jacqueline

VASSEROT, suite à la réunion des juges de la CNEAC du mois de janvier 2014, a été remis à ce groupe de travail. L'étude suit son cours, la CNEAC constitue un cas à part et pourrait avoir un règlement particulier.

Comme vous le savez, Serge Félix nous a remis sa démission de la commission. Il a travaillé sur le projet licences avec Jean Denis Devins et René Rauwel puis nous a conseillé sur l'achat de matériel pour la retransmission en direct sur internet de nos grands événements. Je le remercie pour le travail qu'il a effectué. Nous devons également remercier son épouse Suzie qui depuis le mois de mars 2014 suite à la défection brutale de notre prestataire a édité et envoyé plus de 3 000 licences.

Sa mission se terminera fin Aout, Je vous propose d'envisager de lui offrir un cadeau en remerciement du travail effectué bénévolement.

Nous devons trouver un ou une bénévole pour reprendre la suite jusqu'à la fin de l'année.

## **2°- Proposition de Madame Arlette CATTOEN :**

Suite à l'arrêt de l'édition des Licences par Madame Suzie FELIX, Madame Arlette CATTOEN se propose de prendre la relève et de continuer l'édition des licences jusqu'au 31 décembre 2014. Elle se rendra fin Aout Chez Mme Félix prendre possession du matériel.

## **3°- Dossiers juges :**

### **3-1 Formation de juges**

Formation initiale et continue revue et projet d'un séminaire de travail en janvier sur deux jours sur le modèle de celui organisé par la FCI cette année. Le séminaire des Juges FCI (2 représentants par pays, travail sur le terrain) avait pour objectif l'harmonisation des jugements. Des recommandations aux Juges ont été délivrées : manière de juger certaines configurations, dessins de parcours, situations de jugement, ligne de refus ou zone de refus. A voir si possibilité de se procurer des parcours miniatures.

Date retenue : 10 et 11 janvier 2015. Début le samedi à 10h et fin le dimanche à 14h. Ce séminaire aura lieu à la SCC (1 amphi et 3 salles).

Il s'agit d'un séminaire de travail et les frais de déplacement et d'hébergement des juges seront remboursés de façon exceptionnelle (sur justificatifs suivant le protocole établi par la SCC).

### **3-2 Demandes de qualification juges SCC discipline Agility**

Courriers reçus à ce jour :

Jacques DAYAN

Guillaume DUBLANCHE

Christian SACCOCCIO

Mélanie THEAULT.

Seule la demande de Jacques DAYAN a été mise en attente, le délai de deux ans de jugement requis n'étant pas encore atteint.

### **3-3 Elèves Juges**

Proposer un cursus conforme au règlement SCC : réunion d'information avec examen initial en début d'année, puis examen SCC en mai ; si réussite à ces examens, nomination élève juge ; puis formations (5, 6 conseillées), un secrétariat de beauté puis assessorats (5 avec 3 juges formateurs différents). Élaboration d'une liste de juges formateurs et d'une liste de juges examinateurs.

**3-4 Juges formateurs** (formation des élèves juges sur le terrain) : Jean-Claude BERGEVIN, Jacky BLANC, Linda BOURASSE, Eric COURANT, Pascale CRESPEL, Nadège DELATTRE, Guy DESHAIES, Jean-Luc GENOT, Maryannic JOURDEN, Steve MEDAUER, Corinne METRO, Alain NICAISE, Michel PERAIN, David POWELL, René RAUWEL, Nicolas RENAUD, Jacqueline VASSEROT.

**3-5 Juges examinateurs** (formation et assessorat des élèves juges) : Jean-Claude BERGEVIN, Linda BOURASSE, Pascale CRESPEL, Nadège DELATTRE, Guy DESHAIES, Maryannic JOURDEN, Corinne METRO, David POWELL, René RAUWEL.

**3-6 Examen élèves juges session 2015** : samedi 1<sup>er</sup> novembre (Paris) ; un parrainage d'une année est

envisagé pour chacun des élèves juges (un parrain juge par élève : Maryannic JOURDEN, Pascale CRESPEL, René RAUWEL, David POWELL).

**4° Identité visuelle et nouveaux logos SCC – CNEAC** La nouvelle identité visuelle de la Société Centrale Canine associé à celui de la C.N.E.A.C. devra figurer sur tous les documents et sur toutes les communications de la commission.

**5° Comptes rendus financiers - 2013, et intermédiaire 2014**

SEPTEMBRE 2014

<b>ACTIVITES FINANCIERES 2013 DE LA C. N. E. A. C.</b> Comptes communiqués par le service comptabilité de la SCC. Ces comptes sont l'exactitude des dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre 2013		
<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Frais administratifs et généraux</b>		
Fourniture Entretien petit équipement	300,20	
Frais bancaires	321,47	
Petit matériel	642,10	
Assurance bris de machine	724,41	
Téléphone	1 783,40	
Affranchissements	2 636,25	
Gazon synthétique	5 980,00	
Internet	6 668,45	
Fourniture de bureau	6 752,51	
Mission réception	8 105,47	
Frais de déplacements	19 369,63	
<b>Licences</b>		
Recettes licences		227 304,00
Gestion des licences Chiens d'Attelage	118,30	
Gestion des licences Cani Cross	182,65	
Gestion des licences Flyball Frisbee	413,40	
Gestion des licences Obérhymée	427,05	
Gestion des licences Chiens Visiteurs	477,10	
Gestion des licences Agility	6 073,60	
Gestion cartes de base	17 780,85	
Matériel pour composition cartes licences	1 224,70	

Assurance licences	23 423,15	991,91
<b>Agility</b>		
Redevances concours 1 € du 1/03 au 31/12		28 053,00
Banderoles	71,71	
Mission réception	88,57	
Subventions Avignon concours Alliance Latine	4 000,00	
Frais de déplacements	4 093,73	
Passerelles	7 809,88	
<b>Championnat de France</b>		
Mission réception	193,58	
Photos	200,00	
Jury	1 691,00	
Frais de déplacements	3 123,30	
<b>Grand Prix de France</b>		
Photos	200,00	
Jury	1 903,50	
Frais de déplacements	1 823,45	
<b>Trophée par Equipe</b>		
Mission réception	44,75	
Fourniture de bureau	77,90	
Maintenance informatique	149,00	
Photos	200,00	
Location de matériel	564,00	
Jury	1 621,80	
Vidéo	3 588,00	
Frais de déplacements	3 783,64	
<b>Championnat Jeunes</b>		
Mission réception	7,90	
Jury	629,00	
Frais de déplacements	1 166,10	
Polos	1 222,07	
<b>Equipe de France</b>		
Mission réception	283,14	
Frais de déplacements	2 149,48	
<b>European Open</b>		
Mission réception	92,95	
Tenues	1 783,27	
Frais de déplacements	1 843,45	
Engagements	2 348,03	2 319,25
<b>Handi Sport</b>		
Engagements Word Cup	70,00	
Frais de déplacements	808,32	

E 2014

<b>Attelage</b>		
Redevances concours 1 €		232,00
Frais de déplacements	972,10	
<b>Cani Cross</b>		
Redevances concours 1 €		1 387,00
Mission réception	66,57	
Trophées	225,39	
Frais de déplacements	583,24	
<b>Flyball</b>		
Redevances concours 1 €		456,00
Mission réception	35,00	
Frais de déplacements	347,20	
<b>Obérhymée</b>		
Redevances concours 1 €		810,00
Frais de déplacements	1 133,80	
Subvention G. P. France	2 000,00	
Subvention après Bilan	3 033,00	
Sacem	2 843,74	
<b>Education Canine</b>		
Mission réception	2 427,33	
Frais de déplacements	7 628,52	
<b>Chiens Visiteurs</b>		
Frais de déplacements	217,96	
<b>Documentation</b>		
Achats de documentation et guides pratiques	2 042,19	

**6° GROUPE DE TRAVAIL «AGILITY »**  
**Responsable Maryannic JOURDEN**

**6-1 Sondage**

Publication intégrale des résultats et de l'analyse-synthèse à tous les licenciés, CTR, juges et publication sur site. Document déjà diffusé auprès de la commission

**6-2 Concours Spécial Débutants**

On propose d'introduire un nouveau format de concours spécialement destiné aux débutants. Un concours de

ce type peut typiquement être organisé la veille d'un concours classique, par exemple, le samedi après-midi, avec éventuellement le même juge que celui qui officie le lendemain, si le nombre maximum de passages autorisé par juge pendant 48 heures consécutives est respectée (332 passages, voir plus bas). Et ce bien entendu, sous réserve d'acceptation de ce juge.

Deux épreuves agility 1 sont prévues afin de permettre aux participants le souhaitant d'avoir la possibilité d'obtenir deux manches de brevet pendant un seul concours (ce nombre correspondant d'ailleurs au nombre maximum de manches de brevet avec un même juge).

On prévoit aussi deux épreuves « agility novice », de niveau approximativement équivalent à un agility 1. Notamment, le parcours peut être le même que celui utilisé pour un agility 1, ou très légèrement modifié.

### **Règlement proposé :**

- a) Un concours spécial débutants comporte six épreuves :
- 1 x agility open (épreuve non-homologuée)
  - 2 x agility 1 (épreuves homologuées)
  - 2 x agility novice (épreuves non-homologuées)
  - 1 x jumping (épreuve non-homologuée)
- b) Chaque concurrent peut participer à 4 épreuves au maximum (à préciser lors de l'engagement) en tenant compte du fait que les épreuves homologuées sont réservées aux chiens LOF.

NB) Dans le cas d'un concours spécial débutants se déroulant la veille d'un concours "traditionnel", ces deux concours sur un même week-end sont considérés comme différents. Il serait souhaitable que le juge invité pour le concours débutants ne juge que ce concours (prendre par exemple un juge de proximité). Si cela n'est pas possible et que ce juge est amené à juger le lendemain, il sera important de respecter le nombre maximal de passages autorisé pour un juge sur un même week-end. Toutes les précisions à ce sujet seront données lors de la prochaine réunion de commission. Le nombre de chiens autorisé lors d'un concours est inchangé.

Ce type de concours sera testé le samedi 27 septembre par le club d'agility Cugnalais (responsable : Arlette CATTOEN). Les retours permettront d'ajuster éventuellement le projet.

### **6-3 Liste des intervenants stages agility (Niveaux 1, 2, 3, Jeunes conducteurs)**

<b>INTERVENANTS STAGES AGILITY niveaux 1 et/ou 2 et/ou 3 CANDIDATURES</b>						
<b>REGIONALE</b>	<b>NOM - PRENOM</b>	<b>1er Degré</b>	<b>2ème Degré</b>	<b>3ème Degré</b>	<b>Jeunes conducteurs</b>	
<b>ALSACE</b>	Lysiane SCHALLER	X	X	X		
<b>AUVERGNE</b>	Gilles CHENARD	X	X	X		
	Thierry KWASNY	X	X	X		
	Christophe DALMAT	X	X	X		
	Stéphane ROUSSEL	X	X	X		
	Jean-Marie PIETTE	X	X			
	Lionel DEBARTILLAT	X	X			
<b>BASSE NORMANDIE</b>	Adrien GRESPIER	X	X	X		
	Erwann DE MONCUIT	X	X	X		

<b>BOURGOGNE</b>	Dominique EBISSER	X	X	X	
	Fabrice LALIGANT	X	X	X	
<b>BRETAGNE</b>	Marine AUROUSSEAU	X	X		
	Antoine LE BIZEC	X	X	X	
	Julien ORAND	X	X	X	
	Catherine VEILLON	X	X		
<b>CENTRE</b>	Laetitia BATAILLE	X	X	X	
<b>CHAMPAGNE ARDENNES</b>	Magalie LIVET	X	X	X	
	Sophie PEREZ	X	X		
<b>DORDOGNE</b>	G�rard FAYE	X	X	X	X
<b>EURE</b>	Reynald MULLER	X	X		
<b>FRANCHE COMTE</b>	Anne MARLET	X	X		
	Mathieu CHASSAING		X	X	
	Philippe JEANCLAUDE	X	X		
<b>GIRONDE</b>	Joanne COURTY	X	X		
	Olivia COURTY	X	X		
	G�rard DEQUAIRE	X	X		
	Christine FOURCADE	X	X	X	
	Magali GILLES				X
	Dominique LABORDE	X	X	X	
	Emmanuelle MATHIEU	X	X	X	
<b>HAUTE NORMANDIE</b>	S�bastien VENAT	X	X	X	
<b>ILE DE France</b>	Nathalie EVRARD	X	X	X	
	Daniel ROUYER	X	X	X	
	Jessica FLOURET	X	X	X	
	Ma�lle WOLFF	X	X	X	
<b>LANDES/GIRONDE</b>	Fabienne MORILLON	X			
<b>LANGUEDOC/ROUSSILLON</b>	Renaud CASTELAIN				X
	Jos� TUVERI	X	X	X	
<b>LORRAINE</b>	Patrice WILLIAUME	X	X	X	
	B�atrice WILLIAUME	X	X	X	
	Alexandrine HUITOREL	X	X	X	X
	Dominique BLOND	X	X	X	X
	Marie-Pierre BAPTISTE	X	X		X
	Luc WEBER	X	X		
	Fr�d�ric DI LEO	X			
	Amandine CAYE	X	X	X	
<b>MIDI COTES D'AZUR</b>	Johann CANAL	X	X	X	
	Olivier ADYNS	X	X	X	
<b>PAYS DE LOIRE</b>	Axelle AVERTY	X			
	Erwann CORROLER	X	X	X	
	Maud DELMAR	X	X	X	



	Gilles GUERLAIS	X	X	X	
	Maryvonne MAHLER	X	X	X	
<b>PYRENEES GASCOGNE</b>	Céline LESCURE	X	X		
	Nathalie BUTTEUX	X	X	X	
	Natacha PORTOLA	X	X		X
	Sévérine GAUTIER	X	X	X	
<b>RHONE ALPES</b>	Kevin ODILE	X	X	X	
	Marc MARTIN	X	X		
	Jean-Marc CHASSAGNE	X	X		
	Alain VELAY	X	X		X
	Sébastien ALLERME		X	X	
<b>ST-HUBERT DU NORD</b>	Joffrey ADYNS	X	X	X	
	Isabelle FASQUELLE	X	X	X	
	Christophe DEKIMPE	X	X	X	
	Patrick DOTIGNY	X	X	X	
	Valérie BEUDEART	X	X	X	
	Alain REMUND	X	X	X	
	Alain GRENON	X	X	X	
	Eric BACKER	X	X		
	Marcel PEUPLE	X	X		X

#### 6-4 Réintroduction du pied à l'étrier : Nouvelle dénomination : PASS AGILITY

##### LE PASS AGILITY

#### Introduction

Le sondage du mois de mai 2014 a fait ressortir, entre autres, une « perte de temps causée par les équipes non prêtes ». Par ailleurs, le nombre important de compétiteurs et le niveau de technicité actuel font que les équipes débutantes peuvent de leur côté se décourager très vite : c'est pourquoi des concours débutants pourront être proposés dans les régionales dès 2015.

Ce PASS AGILITY vient valider le fait qu'une équipe soit prête à démarrer les concours et donne ainsi le feu vert pour la compétition. C'est un passage obligatoire pour tout nouveau chien, que le conducteur soit chevronné ou non.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility. Depuis de nombreuses années, des moniteurs d'agility (niveau 1 et 2) ont été formés au sein de la CNEAC et il paraît important que ces moniteurs de clubs soient ainsi associés, leur rôle est fondamental de formateur auprès des futurs compétiteurs.

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours, et ce, **avec toute la bienveillance nécessaire** :

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility de niveau 1<sup>er</sup> degré (on ne mettra pas d'oxer, pas de « retour de haie », pas d'« out », par exemple). On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des zones **toutes** correctement marquées, **aucune** barre tombée mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit visible à ce niveau.

- Le maître sait effectuer au moins un changement de main avec son chien sur le parcours (il connaît la technique du pivot ou du croisé, par exemple). On ne recherchera pas de technique plus élaborée. Un bon rappel du chien et son écoute du maître, une bonne entente de l'équipe associés à une acquisition des obstacles satisfaisante (et ne mettant pas le chien en danger) seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours.

Il est évident que les parcours posés lors du PASS AGILITY auront des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Le GTA mettra à disposition du jury des exemples de parcours pouvant être proposés lors de cette manifestation.

L'objectif principal du PASS AGILITY est « d'évaluer une équipe » sur deux parcours niveau 1er Degré (un Agility et un Jumping) avec des critères certes modestes, mais bien spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Tout chien doit être licencié pour participer au PASS AGILITY.

L'âge minimum du chien pour un passage du PASS AGILITY est de 16 mois.

Le passage du PASS AGILITY est un passage obligé avant le premier concours officiel (que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non).

Lors de l'annonce de l'organisation d'un PASS AGILITY (au minimum un mois avant la manifestation), les clubs demanderont les documents au G.T.A: formulaire, fiche d'évaluation ainsi que la fiche d'aide à l'évaluation, des exemples de parcours ainsi que le petit règlement illustré d'agility, qui sera remis gratuitement à chaque futur participant. Ce règlement simplifié a pour objectif de rappeler les règles de bases indispensables à chaque futur concurrent. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du PASS AGILITY de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles. Lors de son passage sur le terrain ce jour-là, chaque participant sera amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question **simple** sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées lors du PASS AGILITY.

### **Programme :**

A priori, deux parcours niveau 1<sup>er</sup> Degré, un Agility et un Jumping sur lesquels seront évalués l'aptitude à enchaîner les obstacles, l'acquisition des obstacles, le contrôle, l'obéissance et la motivation du chien.

**Jury :** Le Jury est composé de 3 membres choisis dans la liste suivante : CTR, DRA, Président de Club, Moniteur d'agility niveau 2 voire 1, Juge SCC discipline agility. Le jury comporte obligatoirement un moniteur d'agility (de préférence niveau 2, expérimenté si niveau 1) ou bien un juge agility.

### **Notation**

La notation est sur 40, conformément à la fiche d'évaluation ci-jointe :

- appréciation satisfaisante si notation totale supérieure ou égale à 24/40.
- appréciation insuffisante si notation totale inférieure à 24/40.

### **Organisation**

- b) Le PASS AGILITY pourra être organisé la veille d'un concours ou intégré à un stage Agility Niveau 1 ou en interrégional ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet. Le CAESC étant obligatoire pour toutes les équipes, on pourra organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- c) Les conditions d'obtention des documents seront données prochainement par le GTA.
- d) On veillera à ce que le terrain soit aux normes (minimum 800 m<sup>2</sup>) ainsi que les obstacles.
- e) L'accès à cette manifestation ne donnera pas lieu à des frais d'engagement.

## 6-5 - Faciliter l'obtention d'une licence pour les étrangers prenant résidence en France

### Règlement des Licences

Afin d'assouplir l'accueil en France d'agilitistes étrangers, le GTA propose de modifier les conditions d'obtention d'une licence d'agility :

Les agilitistes étrangers prenant résidence en France peuvent demander une licence d'agility SCC sans passer le CAESC. Ils doivent fournir à la place une photocopie de leur licence étrangère, ou de leur carnet de travail.

## 6-6 - Alignements du règlement Français sur le règlement F.C.I.

### Règlement d'agility

On propose de créer un document « Addenda au Règlement d'Agility de la SCC » qui regrouperait l'ensemble des modifications par rapport au règlement 2012, de façon à ne pas avoir à se référer à de multiples comptes rendus de réunions. Toute autre modification antérieure au règlement 2012 devient ainsi nul et non avenu. De ce fait, par exemple, l'enchaînement de deux tunnels n'est pas interdit car cela ne paraît pas dans le règlement.

L'existence de ce document « Addenda » sera limitée au temps nécessaire à l'intégration de l'ensemble des modifications proposées dans une réécriture totale du règlement d'agility. Une telle réécriture sera proposée à la CNEAC dans les plus brefs délais.

### Pneu (spécification)

Lors de sa réunion des 12-13 octobre 2013, la CNEAC a ajouté les deux clauses suivantes au chapitre Da.d du Règlement d'Agility de la SCC 2012 :

- Sur les pneus existants en partie basse, remplacer les chaînes par des sandows.
- Il est fortement conseillé de remplacer le pneu fermé par le pneu ouvrant.

Pour le premier point, il faut préciser « pneus non-ouvrants existants » car l'utilisation de sandows n'est pas compatible avec la notion de pneu ouvrant. Par ailleurs, les résultats des séminaires des juges de janvier-février 2014 et du sondage militent fortement en faveur d'une obligation d'utiliser le pneu ouvrant. On propose alors de rendre celui-ci obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (soit dans 5 ans). Par conséquent, l'addendum suivant au règlement est proposé pour remplacer le chapitre DA.d :

a) Le pneu doit être ouvrant

*Mise en conformité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pendant la période de transition, les chaînes en partie basse des pneus non-ouvrants existants doivent être remplacées par des sandows.*

### Trajectoires

Le règlement actuel impose que le pneu, l'oxer et le saut en longueur soient posés en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent. Cette contrainte ne tient pas compte de la trajectoire du chien. Selon la vitesse et la trajectoire d'arrivée sur l'obstacle précédent, imposer cette contrainte peut même conduire à des situations dangereuses. Il faut que ces obstacles soient placés sur la trajectoire naturelle du chien. À noter qu'il existe une différence subtile mais importante dans les formulations actuelles dans les règlements français et FCI :

- Formulation actuelle dans le règlement français : "La mise en place [d'une haie double, du pneu, ou du saut en longueur] doit se faire en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent."
- Formulation actuelle dans le règlement FCI : "Les haies doubles, le pneu ou le saut en longueur seront toujours installés de manière à avoir une approche en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent."

On propose de reprendre l'esprit du règlement FCI sur ce point, en le reformulant légèrement pour plus de clarté :

La haie double (oxer), le pneu et le saut en longueur seront toujours installés de manière à ce que la trajectoire naturelle du chien depuis l'obstacle précédent lui permette de les aborder en ligne droite

*Cette modification porte sur les chapitres DA.b, DA.d, et DA.e du règlement.*

Remarque : dans une refonte future du règlement, cette imposition de respect de la trajectoire naturelle du chien pourrait être étendue au tunnel souple (chaussette), au mur et aux obstacles à zones qui peuvent présenter un réel danger pour le chien si la trajectoire d'arrivée est en biais. Le corollaire serait que les seuls obstacles dont la pose permettrait l'approche de biais ou en « out » seraient : la haie simple, le slalom et le tunnel rigide.

### **6-7 - Evolution Golden 3 vers une compétition Internationale**

Concours international intitulé « **FRENCH CUP** » prévu fin 2015 dans le cadre **Grand événement CNEAC**

### **6-8 - Equipe de France : Sélection et Coach après étude candidatures – Sélectif Européen Open**

Le GTA n'a reçu pour l'instant aucune candidature pour le coach de l'EDF. Par contre, il a été reçu des propositions de sélection très constructives et le GTA remercie chaleureusement les personnes qui se sont ainsi manifestées.

Le projet n'est pas entièrement finalisé mais voici l'ébauche :

\* 2 sélectifs pour l'EO entièrement sous la responsabilité du GTA : chacun des sélectifs comporterait 3 épreuves (deux épreuves agility et un jumping). En ce qui concerne les conditions de participation, une vitesse minimale serait demandée. La présence serait non obligatoire aux deux sélectifs mais une équipe aurait plus de chances d'être sélectionnée en assistant aux deux (par exemple, en prenant les trois meilleurs résultats sur les six épreuves des deux sélectifs). Des points seront attribués aux équipes suivant leur classement à chacune des épreuves et un cumul de points sera fait sur les trois meilleures épreuves de chacune des équipes.

\* ces deux sélectifs seraient communs à la sélection de l'EDF (avec un classement différent, déjà parce que cela ne concerne que les LOF...) et un 3ème sélectif pour l'EDF aurait lieu par la suite.

\* le lieu et la date du 1er sélectif sont déjà en projet : samedi et dimanche 14-15 février 2015 sans doute en salle sur gazon synthétique.

\* le 2ème aurait lieu sans doute le week-end des 28-29 mars 2015 sur un lieu aussi centré que possible et se déroulerait à l'extérieur sur herbe.

Les deux règlements (sélectif EO et sélectif EDF) seront publiés prochainement après accord de la commission.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

### **7° GROUPE DE TRAVAIL « CHIENS d'ATTELAGE »**

**Responsable Gilles AYMARD**

Compte-rendu et propositions du groupe de Travail en date du 15 juillet 2014.

Rédacteur: Gilles AYMARD

Composition du G.T. : **Gilles AYMARD** Responsable du groupe,

Christine DOLLE, Francis TESTIER, membres.

Ordre du jour : **Propositions.**

### **7-1 - Enquête Licenciés - Délégués Régionaux :**

- Suite au courriel émis le 24 février 2014 aux Délégués Régionaux d'Attelage pour diffusion aux Clubs et licenciés afin de connaître leurs attentes et évolutions souhaitées pour l'activité.

Le GT a publié le 02 mai sur le site de la CNEAC, l'intégralité des questions posées par les licenciés et les réponses apportées par le Groupe de Travail. Certaines font l'objet d'une étude au Groupe de Travail et de propositions au Comité.

- L'Attelage comptait 180 licenciés en 2013, 4 régions ont répondu, 12 personnes se sont exprimées en posant 59 questions ou observations.

### **7-2 - Intervenant :**

- Pour renforcer le pôle Formateur, le Groupe de Travail propose Francis TESTIER de la Région Lorraine comme Intervenant pour assurer la formation des stages Attelage.

### **7-3 - Examineurs :**

- Francis TESTIER (Région Lorraine) et Serge DARDAT (Région Rhône-Alpes) ont effectué avec succès leur stage de formation, leurs assessorats et jugement parallèle.

Le Groupe de Travail propose qu'ils soient validés Examineurs pour juger les concours d'attelage.

### **7-4 - Concours:**

- Le nombre d'engagements sera au maximum pour chaque concours de 30 concurrents. Les licenciés ayant obtenus leur Brevet le jour d'un concours pourront participer au concours sur accord de l'Examineur et à condition qu'il n'y ait pas plus de 30 concurrents au total.

- Proposition de limitation du nombre de passages pour un chien lors d'un concours. Un chien ne peut pas effectuer plus de 2 passages au total avec 2 conducteurs différents dans la même catégorie lors d'un concours : soit 2 solos ou 2 doubles ou (1 solo + 1 double). Rappel la définition d'un concours correspond à une épreuve de Régularité + une épreuve d'Obstacles + une épreuve d'Harmonie.

### **Précision de Pénalités :**

2 points pour position non prise à l'absence de 30 sec ou au rétréci avec rappel.

1 point sur chaque obstacle lorsque la tête du chien délimité par le stop du museau passe entre les rubalises.

4 points à l'obstacle le360° si il y a amorce d'appui de la charrette sur le plot central.

1 point à l'obstacle le8 si le conducteur n'est pas seul entre les 2 piquets d'entrée avec le chien derrière lui.

1 point à l'obstacle le8 si le chien sort des zones latérales ou de la zone du virage (délimitation au sol).

### **Evolution des Concours avec Mise en place prévisible courant 2015 :**

#### **Propositions de structure :**

Rappel : Il existe 2 niveaux le Brevet et le Concours.

Le niveau de Brevet qui prépare à l'examen est sans changement

Création de 2 niveaux de Concours la Classe 1.et la Classe 2.

L'épreuve de Régularité reste la même pour les 2 Classes, mais fait l'objet d'un classement distinct.

#### **Classe 1 :**

- Accès par l'obtention de l'examen inchangé du Brevet d'Attelage soit 120 points sur 150.

#### **Classe 2 :**

- C'est le chien qui est en Classe 2 et non le Licencié ou Conducteur.

- Après avoir obtenu 3 "Excellent" au Classement général d'un concours en Classe 1 et avec au moins 2

Examineurs différents, le chien accédera à la Classe 2. La période de référence sera celle de la carrière du chien.

- Le licencié présentera ses 3 feuilles individuelles de résultats en concours au Responsable du GT, qui avec le Groupe de Travail validera en réunion le passage en Classe 2 de ce chien.
- Les chiens licenciés concourant en classe 2 seront enregistrés dans un fichier sur le site de la CNEAC afin que les Clubs organisant des concours puissent s'y reporter et ainsi valider l'ouverture du concours à la classe 2. Ce même fichier sera intégré dans le Programme de saisie ProgAttel de la Classe 2 pour un contrôle de saisie par l'Examineur avec une fonction spécifique. Il existera 1 programme de saisie ProgAttel Classe1 et un ProgAttel Classe2.
- Les chiens concourants en Duo adopteront le même principe de sélection qu'en solo, sachant que c'est ce Duo indivisible qui doit satisfaire les conditions.
- Le changement de Classe 1 en Classe 2 se fait à la demande du licencié mais par contre il ne pourra pas revenir en Classe 1 après sa validation en classe 2.

### **Précision des Obstacles Classe 1 :**

Soit 10 obligatoires (Bascule, Devers, Absence 30sec, Pédiluve, Tunnel, Virage simple, Rétrécissement avec rappel, Portique, Slalom, Pas latéral)

+ 5 au choix non combinés, Le Couloir, Le Reculé, Le Changement d'allure, Le8, Le360°, La Marche, l'obstacle en S est une combinaison strictement simple de 2 virages, le Slalom est rectiligne et est constitué de 6 à 10 piquets. Les positions de l'absence 30sec et du rétréci avec rappel sont libres et au choix du concurrent. Le Tunnel est strictement en ligne droite. L'obstacle Le8 est constitué de marquage au sol pour délimiter les zones 1,60m et 1,90m.

### **Précision des Obstacles Classe 2 :**

Les 10 obstacles obligatoires sont communs à ceux de la Classe 1.

- Virage simple (Dimension intérieure du virage non imposée)
- Slalom avec courbe en classe 2.
- Positions imposées avec tirage au sort (absence 30sec et rétréci avec rappel). Positions retenues Absence 30 sec : Assis et couché et pour le Rétréci avec rappel : Assis, Couché, Debout.
- Les 5 au choix peuvent être des obstacles combinés et ou des "zone de 1m" sans une répartition imposée entre eux.

Définition d'un Obstacle combiné : Il est constitué de 2 obstacles et est jugé comme étant un seul obstacle. Il est construit en accolant 2 obstacles et en supprimant la zone de sortie ou d'entrée entre eux.

Définition d'un nouvel Obstacle dit "Zone des 1m" : Ces obstacles sont choisis parmi la totalité des obstacles existants qui seraient entourés en totalité d'une zone de 1 mètre. Cette zone serait délimitée uniquement par un marquage au sol, cela permettrait en outre d'utiliser éventuellement ces obstacles autant pour la classe 1 que pour la classe 2, ce qui limiterait totalement la dépense d'obstacles nouveaux et la superficie complémentaire nécessaire pour les disposer sur le terrain.

Liste des Obstacles dits "Zone des 1m":

Bascule, Pédiluve, Marche, Virage simple, Le360, Devers, Portique.

### **7-5 - GPF 2014 – Huisseau sur Cosson:**

- Réunion du Groupe de Travail pour finaliser la création des nouvelles Classes 1 et 2 en concours et préciser les dimensions et schémas des obstacles retenus.
- Une réunion des Examineurs pourra être envisagée avec les Examineurs présents lors de cette manifestation.

Question concernant le non remplacement du Responsable des Juges.

Réponse : Chaque Responsable de Groupe de Travail pilote ses Juges, examinateurs

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

**8° GROUPE DE TRAVAIL : « CHIENS VISITEURS »**

**Responsable Eric TRIVELLIN**

**Stages déjà réalisés :**

<b>Dates</b>	<b>Région</b>	<b>Ville</b>	<b>Formateur</b>
25 et 26 janvier	Quercy Rouergue Pyrénées	Rodez	Michèle PLANA
25 et 26 janvier	Saint Hubert du Nord	Mapad de Rieulay	Pascale LESTAEVEL
27 et 28 janvier	Basse-Normandie	Mortagne au Perche	Eric TRIVELLIN
8 et 9 février	Centre	Saint Eloy de Gy	Bertrand MOUSSOURS
1 et 2 mars	Landes	Saint Paul les Dax	Philippe BLANC
08 et 09 mars	Haut-Rhin	Altkirch	Eric TRIVELLIN
15 et 16 mars	Auvergne	Arpajon sur Cère	Michele PLANA
22 et 23 mars	Champagne Ardennes	Châlons en Champagne	Eric TRIVELLIN
22 et 23 mars	Midi Côte d'Azur	Saint Saturnin Les Avignon	André MARTIN
29 et 30 mars	Limousin	Chénérailles	Bertrand MOUSSOURS
26 et 27 avril	Gironde	Saint Medard en Jalles	Anne-Marie DAVID
24 et 25 mai	Saint Hubert du Nord	Mapad de Rieulay	Pascale LESTAEVEL
31 mai et 01 juin	Haute Normandie	Le Havre	Anne-Marie DAVID
7 et 8 juin	Rhône-Alpes	Villarlurin	Eric TRIVELLIN
14 et 15 juin	Eure	Saint Germain sur Avre	Sylvie CLENET
21 et 22 juin	Rhône-Alpes	Bourg en Bresse	Eric TRIVELLIN
28 et 29 juin	Landes	Biscarosse	Philippe BLANC
19 et 20 juillet	Ile de France	Aulnay sous Bois	Alexandra CREUSOT
<b>Total</b>	<b>18 stages</b>		

**Stages actuellement programmés :**

<b>Dates</b>	<b>Région</b>	<b>Ville</b>
20 et 21 septembre	Pyrénées Gascogne	Levignac

27 et 28 septembre	Poitou Charantes	Cognac
27 et 28 septembre	Nord Picardie	Glisy
11 et 12 octobre	Rhône Alpes	Serrières en Chautagne
11 et 12 octobre	Quercy Rouergue Pyrénées	Saint-Juery
25 et 26 octobre	Haut-Rhin	Habsheim
22 et 23 Novembre	Lorraine	Pont à Mousson
6 et 7 décembre	Centre	Saint Brisson sur Loire
<b>Total</b>	<b>8 stages</b>	

Plusieurs autres stages sont en cours de préparation pour cette année encore. Nous allons donc dépasser le nombre de stages de l'année 2013.

### Infos :

Madame Michèle MILANESE quitte ses fonctions de Déléguée Régionale Rhône-Alpes et renonce à devenir formatrice. Elle est remplacée par Monsieur André FOURRIER qui devrait être proposé comme formateur cette année encore.

Les devis pour les fournitures d'identification Chiens Visiteurs seront envoyés dans la semaine à Monsieur Jean Claude METANS. Ils seront donc disponibles pour la réunion du mois d'août.

Note du président, les devis de trois fournisseurs différents ont été reçus les commandes pourront être lancées pour la fourniture de badges pour les intervenants, foulards et Chabrac pour les chiens, ceci avec les nouveaux logos SCC.

-0-0-0-0-0-0-0-

### Questions du GT :

N'étant pas forcément informé de tous les mouvements, serait-il possible de demander aux CTR de me communiquer les noms et coordonnées de leur Délégué Régional Chiens Visiteurs actuel, ainsi que de me signaler tout changement ?

**La liste des délégués de chaque discipline a été mise à jour sur le site de la C.N.E.A.C**

A qui envoyer les modifications pour le site Internet ? Page Facebook ?

**Au secrétaire de la C.N.E.A.C**

-0-0-0-0-0-0-0-

### Proposition du GT :

Madame Frédérique FRANCOIS est proposée comme formatrice Chiens Visiteurs. Elle a été tutorée plusieurs fois par André MARTIN qui en dit le plus grand bien. Nous demandons donc à la CNEAC de la valider.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

**9° GROUPE DE TRAVAIL CROSS CANIN**

**Responsable Alain VELAY**

#### 9-1. Appellation:

Le GT proposé que la discipline prenne l'appellation de **CANI-CROSS**.



## **9-2. Licence CANI-CROSS**

Possibilité pour 2015 de faire apparaître sur les licences de CANI-CROSS le sigle C.C.

## **9-3 .Convention :**

La FSLC propose que la convention (validé par la CNEAC) entre nos deux Fédérations soit signé lors du GPF de Senlis.

La FFPTC (Fédération Française de Pulka et Traîneaux à Chiens) à validé la même convention ; il leur est donc proposé la même officialisation entre nos deux Fédérations.

### **PROJET DE CONVENTION (validé par le Comité Directeur FFPTC)**

#### **Entre :**

La Société Centrale Canine (S. C. C.) représentée par son président Christian EYMAR DAUPHIN et sa Commission nationale d'éducation et d'activités cynophiles représentée par son président Jean-Claude METANS, vice président de la S. C. C., domiciliée 155 avenue Jean JAURES à AUBERVILLIERS 93300,

D'une part,

#### **Et :**

La Fédération Française de Pulka et Traîneau à Chiens, représenté par son président, Franco MANNATO, domicilié Château La Boissière, 86350 SAINT SECONDIR

D'autre part,

Vu l'article 10 du règlement Cross-Canin de la S.C.C concernant les licences,  
Vu l'article 1.5.4 du règlement de la F. F. P. T. C. se rapportant aux inscriptions,

#### **Après avoir exposé ce qui suit :**

La licence S.C.C. est délivrée par la C.N.E.A.C. à l'adhérent d'un club d'utilisation participant aux sports canins organisés par les clubs d'utilisation de la S.C.C. qui est l'organisme de tutelle. Cette demande de licence sera obligatoirement accompagnée du certificat médical de non-contre indication à la pratique du Cross-Canin/Cani-VTT datant de moins de trois mois. La licence est liée à la possession d'un chien. Chaque chien donnant lieu à la délivrance d'une licence.

La licence F. F. P. T. C. est attribuée pour la saison sportive du 1er août au 31 juillet de l'année suivante à tout musher adhérent d'un club affilié à la Fédération Française de Pulka et Traîneau à Chien pour concourir aux compétitions réservées uniquement aux quatre races de chiens de traîneau qui sont le Chien Esquimau du Groenland, le Samoyède, le Sibérien Husky, le Malamute d'Alaska, sous l'égide de sa fédération.

Elle est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport de traîneau à chien notamment les disciplines canicross et/ou cani VTT en compétition et délivré moins de 3 mois avant la demande de licence.

#### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre les deux organismes et la responsabilité de chacun lors d'évènement causant des dommages au cours d'une compétition.

## **Article 2 – Assurance individuelle**

Il est précisé que les deux organismes proposent pour garanties individuelles, chacune en ce qui les concerne :

### **Pour la S.C.C. : AXA Assurances**

L'assuré est le titulaire d'une licence rattachée à l'une des disciplines de la C.N.E.A.C. notamment le Cross-Canin et ses dérivés, tels que le Cani-VTT et le Canimarche. Cette licence est délivrée par la S.C.C. pour la pratique des compétitions.

La garantie s'étend aux dommages causés aux tiers lors des entraînements, courses et déplacements. Elle est étendue au remboursement des dommages accidentels subis par les chiens, licenciés et survenus au cours des compétitions officielles.

La garantie s'exerce selon les conditions particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° 0000003372100804.

### **Pour la F. F. P. T. C. : MACIF Multigaranties vie associative contrat 20000013128**

*« Le contrat que nous avons souscrit est établi conformément aux dispositions de l'article L 321-1 du Code du Sport.*

*Il a pour objet de garantir la fédération ainsi que les Associations Affiliées et les licenciés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, lors de la pratique des activités sportives ou dites de loisirs prévues dans les statuts: sorties annuelles, préparations de voyages liées aux déplacements des licenciés et lors des entraînements, mais sous réserve que ces sorties, déplacements ou entraînements soient organisés sous l'égide de la Fédération ou des associations affiliées.*

*De ce fait et si notre responsabilité civile est engagée, sont garanties les dommages causés aux participants y compris à leurs chiens et équipements :*

- ◆  *lors des courses et leurs déplacements organisés par la Fédération ou par une association affiliée.*
- ◆  *lors de manifestations organisées par une autre fédération et en accord avec la F.F.P.T.C., mais hors déplacement lié à cette manifestation.*

*Par extension, sont également assurés :*

- ◆  *Les dommages corporels subis par les licenciés lors des dites activités ;*
- ◆  *les dommages causés par un incendie, une explosion, un phénomène d'origine électrique ou dégâts des eaux, ayant pris naissance dans l'enceinte de ou des immeubles occupés temporairement et de façon non permanentes par le F.F.P.T.C. ou par une association affiliée, lors d'une manifestation assurée ;*
- ◆ *La protection des droits : défense, recours et assistance juridique »*

## **Article 3 – Responsabilité**

Chacune des assurances respectives supportera l'entière responsabilité des conséquences d'éventuels accidents qui résulteraient d'un dommage, tel que défini à l'article précédent, que ce soit sur une course de l'une ou l'autre des parties.

#### **Article 4 – Accord lors des manifestations**

Les adhérents de chaque fédération pourront participer en bénéficiant du tarif licencié sur toutes les courses organisées par l'autre partie dans le respect des règlements propres à chacune. Ils pourront participer et être classés aux challenges ou trophées régionaux organisés par l'autre fédération.

En revanche, les règlements de course des deux parties étant différents, chaque organisation ne validera les points acquis au long de la saison sur les challenges fédéraux que pour ses propres licenciés.

Pour la même raison, il est exclu que se déroule le même jour au même endroit une compétition organisée conjointement par les deux fédérations, même si l'organisateur dispose d'une double affiliation.

Les calendriers de chaque partie seront distincts. Un lien en tête du calendrier annuel sur les sites Internet respectifs renverra au programme des courses de l'autre fédération (une harmonisation relative des dates et des lieux pourrait être envisagée à terme après l'expérimentation de la présente convention sur une saison entière).

Il ne pourra être décerné de titre ou de médaille fédérale pour les licenciés de l'autre partie.

#### **Article 5 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature ; elle est conclue pour une durée de un an à compter de la date de la signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date d'échéance.

#### **Article 6 – Résiliation et règlement des litiges**

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention, l'une des parties adressera une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure l'autre partie de se conformer à ses obligations.

A défaut de s'y être conformé dans un délai de 1 mois, cette première partie résiliera de plein droit la présente convention immédiatement et de plein droit, sans que la dernière partie puisse prétendre à un quelconque recours ou indemnisation que ce soit.

Fait à

Le

Pour La Fédération Française de Pulka  
et Traîneau à Chien,  
Franco MANNATO,

Pour La Société Centrale Canine,  
Christian EYMAR DAUPHIN,  
et Jean Claude METANS,

#### **La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

## **10° GROUPE DE TRAVAIL EDUCATION \* ECOLE DU CHIOT**

**Responsable Corinne MARTIN**

### **10-1 Actions en cours :**

- relance des CTR pour mise en place des délégués Education et / ou Ecole du Chiot. Toutes les régionales n'ont pas de délégués.
- Mise à jour du Livret Moniteur en Education Canine en fonction des PP livrés
- Objectif : finalisation fin Août / début Septembre.

### **10-2 Action à venir :**

- Première Newsletter Octobre / novembre

### **Propositions :**

- Préciser les modalités de passage du CAESC

Vu les dernières actualités concernant les comportements agressifs de certains chiens, le CAESC devra être obtenu pour TOUTE demande de pratique de discipline en compétition, que le conducteur ait déjà eu une licence ou non avec un autre chien.

Rajouter un poste spécifique sur la feuille d'évaluation :

- Sociabilité avec congénères
- Aptitude du maître à contrôler le chien

Revoir la feuille du compte rendu qui reprendra :

Club  
Conducteur  
Chien  
N° Identification

Note obtenue : exercices – Sociabilité Humain – Sociabilité Chien – Contrôle du Maître – Juridique – Comportement.

Objectif : Renforcer la sensibilité des moniteurs au travail de la sociabilité et connaissance du comportement.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

## **11° GROUPE DE TRAVAIL FLY-BALL**

**Responsable : Serge RAFIN**

### **11-1 – PREPARATION de la FINALE G.P.F. 2015 :**

- Pour la Finale du G.P.F. Flyball 2015, après avoir effectué un appel de candidature à l'organisation, le G.T. Flyball reste dans l'attente d'une demande d'organisation de la part des régionales.
- En ce qui concerne le jugement de la prochaine finale du G.P.F Flyball et si nous avons un club candidat à l'organisation de cette finale, nos propositions de jugement iraient en direction de juges ayant officié régulièrement durant l'année passée et n'ayant pas encore jugé cette manifestation.  
Les juges présumés officier seraient choisis entre : Gilles SENTOST, René RAUWEL, Jacqueline MERCHIE, Daniel MEYRIEUX, Serge VIMIER et Serge RAFIN.

### **11-2 – POINTS DE REGLEMENT:**

- Les membres du G.T. proposent que la les équipes de « Deux » chiens soient maintenues durant l'année 2015.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seules les équipes de « trois » et « quatre » chiens seront appelées à participer aux tournois de Flyball.
- Après une année de pratique avec le nouveau règlement, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la discipline, une étude de points particuliers sera effectuée afin d'apporter une réglementation optimum .

### **11-3 – ACTIONS de PROMOTION du FLYBALL :**

#### **Utilisation du site CNEAC.**

Le G.T. remercie les membres du G.T. informatique pour l'aide qu'ils ont apporté en faveur du développement de la discipline Flyball.

Notamment en ce qui concerne la mise au point du logiciel « Progreso Fly» et la mise en ligne des résultats des tournois sur le site CNEAC.

#### **Rassemblements des responsables régionaux et des juges.**

Le G.T. projette l'organisation d'un stage animé par les membres d'une équipe anglaise ayant gagné la « Cruft 2014 ». Ce stage serait destiné en premier lieu aux responsables et juges de Flyball, auxquels pourraient s'ajouter des compétiteurs si des places étaient disponibles.

- Plusieurs responsables, régionaux ou animateurs dans les clubs, se sont proposé d'organiser des journées d'animation et de démonstration dans leur secteur et sur les lieux de manifestations canines. Il est bien entendu que les membres du G.T. encouragent ces initiatives.

- Après une année de jugement sur les bases du nouveau règlement, le G.T. propose que des stages soient mis en place auprès des juges et responsables régionaux dans le but d'une harmonisation des jugements sur les tournois.

Reste à définir les modalités d'organisation et établir le plan de travail de ces stages.

#### **Création de stages à destination des adhérents de Club .**

Deux stages avaient été initialement mis en place lors du « démarrage » de la discipline. Une remise à jour de ces stages, reprenant les nouvelles règles, pourrait permettre aux nouveaux flyballeurs comme aux compétiteurs de s'initier ou d'améliorer leurs connaissances.

#### **Chronométrage électronique sur les finales Flyball.**

- Le chronométrage électronique est quasiment nécessaire lors des épreuves « Flyball ». Il paraît d'autant

plus nécessaire que ce mode de chronométrage soit utilisé lors des finales.

L'engagement financier dans l'achat de ce type matériel est actuellement inabordable pour la plupart des clubs. Le G.T. Flyball demande que, dans le cadre de la promotion de la discipline et comme cela a été accepté pour la finale GPF 2014, le financement du chronométrage soit pris en charge par la CNEAC sur toutes les finale Flyball à venir.

En effet, les recettes liées à l'organisation d'une finale Flyball ne sont pas véritablement adaptées à la budgétisation de l'évènement.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

## **12° GROUPE DE TRAVAIL FORMATION**

**Responsable : Alexandre BALZER .**

En l'absence d'Alexandre Balzer empêché suite à une panne de voiture sur le chemin de l'aller ; Corinne Martin après concertation avec Alexandre, présente les travaux du GT.

Les diaporamas ont été tous refaits, tant pour la partie vétérinaire que pour toutes les parties assurées par le formateurs CNEAC. Un gros travail de Maryvonne et de Corinne. Les diaporamas ont été donnés à chaque formateur. Les stages sont donc maintenant parfaitement opérationnels.

Les demandes d'organisation restent cependant encore timides. Il serait bon que de nouveaux stages soient inscrits au calendrier. Il est rappelé que la CNEAC rembourse les frais de déplacement des formateurs (CNEAC et vetos), afin de limiter les couts lors de l'organisation de ces stages.

Il est proposé d'organiser en fin d'année, un week end de " formation des formateurs". L'objectif est d'uniformiser le programme et de répondre aux différentes questions, PP par PP (en ayant demandé au préalable aux formateurs leurs interrogations) et d'effectuer en direct la partie " Communication" qui n'a jamais été abordée par la plupart des formateurs. Ce stage serait facultatif, sans examen bien entendu.

Il est souhaitable de renforcer en région les formateurs (essentiellement dans le sud) pour rétablir l'équilibre en demandant aux formateurs en fonction de repérer les " talents" et les personnes qui souhaitent s'investir.

En 2015, nous aimerions mettre en place des journées de perfectionnement en éducation méthode positive pour perfectionner les techniques de travail des nouveaux moniteurs en région ou effectuer un perfectionnement pour les anciens moniteurs (remise à niveau des connaissances), d'où le besoin de renforcer les formateurs en région. Enfin, on pourrait réfléchir à organiser des journées de sensibilisation sur quelques thèmes choisis pour les adhérents des clubs, animés par les formateurs de la CNEAC.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble de ces propositions.**

## **13° GROUPE DE TRAVAIL FRISBEE**

**Responsable : Alexandre BALZER**

Le développement de la discipline passe maintenant par les clubs. Nous proposons une communication vers les CTR et les clubs pour rappeler de la possibilité d'organiser de stages d'initiation ou de perfectionnement au frisbee sur une journée. Notre partenaire finance le déplacement et l'hébergement du formateur

## **14° GROUPE DE TRAVAIL GRANDS EVENEMENTS**

**Responsable : Arlette CATTOEN**

Compte rendu activités au 20/07/2014

### **14-1 Le championnat de France d'Agility à Annonay les 14 et 15 juin**

Très bon accueil, respect des horaires pour les épreuves, cadre parfait pour cette manifestation  
S'est déroulée sur 2 terrains avec 4 juges. Présence d'une dizaine d'Handis (très satisfaits de leur accueil)

#### **14-2 Grand Prix de France d'Agility aux Sorinières les 4 et 5 juin**

Excellente organisation, respect des horaires

S'est déroulée sur 3 terrains avec 5 juges. 17 Handis (très satisfaits de leur accueil)

Interruption des épreuves sur les autres terrains pour suivre les 20 premiers de chaque catégorie.

Première retransmission en direct avec la vidéo

- Achat des banderoles de terrains avec les nouveaux logos réutilisables 100 banderoles pour un montant de 2340 € HT et de banderole unitaire pour le podium pour chacune des manifestations pour un montant de 609 € HT (elles pourront re servir les années suivantes en changeant uniquement le lieu)

**14-3** La date et le lieu pour le Golden 3 CNEAC pour 2014 aura lieu à Rennes les 22 et 23 novembre dans un centre hippique (location de 1500 €). Il est précisé que ce concours n'entre pas dans la catégorie des grands événements.

#### **14-4 FINALES 2015**

En collaboration avec le GTA recherche de lieux pour les différentes finales ou rencontres nationales

Championnat de France Agility 13 et 14 juin 2015 les Sorinières

Grand Prix de France 4 et 5 juillet à Thionville

Trophée par équipe 8 et 9 août à Bucy dans l'Aisnes à confirmer

Championnat de France des Jeunes à Gravelines dans le Nord

French Cup 2015 démarches en cours

GPF Attelage à Jeurre en Franche Comté

Sélection pour L'Européen Open 14 et 15 Février à Vaux (Allier)

#### **14-5 PROPOSITIONS**

- Revoir montant de l'aide de la CNEAC pour les finales

Proposition de 1500 € pour le championnat de France, le Grand Prix de France et le trophée par équipe pour l'Agility

Proposition de 2000 € pour les autres finales, championnat des Jeunes, Grand Prix de France d'OBR, GPF attelage, GPF Cross canin, GPF Flyball

- Envoi direct aux organisateurs des finales par les CTR des règlements des engagements pour les finales
- Versement de l'aide CNEAC 2 mois avant la finale ou avant si demande de l'organisation
- Revoir nombre d'Handis sur les finales (à voir avec le GT Handi et le GTA)
- Prévoir une liste précise du personnel local nécessaire à la bonne organisation des finales : exemple : chronomètre électronique si 2 terrains = 5 personnes, si 3 terrains = 9 personnes

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

#### **15° GROUPE DE TRAVAIL « HANDI »**

**Responsable GT: Jacky BLANC**

## **Bilan 2014 et questions du groupe en date du 18 juillet 2014.**

**Composition du G.T.H.:** Jacky BLANC, juge Agility, responsable du groupe, Isabelle KERFURIC, licenciée Handi classe 3, membre.

### **15-1 Bilan 2014:**

Avant toute chose, le GTH souhaite transmettre les remerciements des finalistes Handi, à la CNEAC qui leur a permis de participer, au GTA qui a su les intégrer aux épreuves seniors malgré leur nombre important, aux organisateurs pour l'accueil qu'ils ont reçu et aux juges pour la qualité des parcours.

En 2014, 60 chiens conduits par un Handi possèdent une licence en Agility, 11 en Obéyrythmée, 3 en Flyball et 12 en Chien Visiteur.

8 licenciés Handi ont participé à la coupe de France à Annonay. Sur la plus haute marche du podium, CASSOU BLUE, Shetland conduit par Marie-France GANDIOLE, le 2<sup>ème</sup> est DIDDLE BLUE, Shetland avec Marie MARQUISE et la 3<sup>ème</sup> place revient à DAPHNEE, Terrier du Yorkshire et à sa maîtresse Josette VILLENEUVE.

Aux Sorinières, 17 Handi était inscrits et 15 ont participé aux épreuves. Mme Chrystelle BELLIARD termine sur la plus haute marche du podium avec son Schipperke A'BELLE. En deuxième position, nous trouvons Mme Jacqueline COLIN et son Shetland CAPRIE. La troisième place revient à Mme Chantal CHARRON et son Bichon frisé BEBERT.

Au Trophée des grandes régions, 1 équipe de 3 Handi sera présente.

11 équipes se rendront en Italie et représenteront le France à VOGHERA pour disputer la Para Agility World Cup 2014 du 4 au 7 septembre.

### **15-2 Réunion avec les licenciés Handi présents au GPF :**

Suite à la lettre d'une licenciée Handi transmise au président de la CNEAC, au GTA et au GTH, j'ai réuni les Handi présents afin de faire le point sur les vitesses d'évolution et sur d'autres questions qu'il était nécessaire d'aborder.

Avec près d'un tiers des licenciés Handi en Agility présents, le résultat de ce petit sondage est représentatif des attentes de la catégorie Handi.

a) La majorité souhaite le maintien des vitesses d'évolution et des TPS, dans la mesure où ils sont adaptés à la classe de Handicap pour les concours du dimanche et aux vitesses prévues pour la classe 3 lors des finales (Adaptation possible de la VE après l'épreuve – GTH, juge, informatique).

b) Tous les Handi souhaitent le maintien de la Coupe de France lors du Championnat de France et la finale du GPF avec les seniors. Pour ma première participation comme responsable du GTH à une finale, j'ai pu remarquer à leur contact lors de ces deux jours, l'esprit de cohésion, d'entraide et de convivialité entre eux et avec les seniors qui s'est manifesté avec parfois beaucoup d'émotion. Il serait donc dommage de les priver de ces rencontres.

c) Le passage par des sélectifs pour la participation aux finales n'est pas souhaité. Ils craignent la différence pouvant exister entre les parcours proposés dans chaque régionale, le nombre de licenciés par région, immobilisation due à la maladie qui ne permet pas toujours d'effectuer de nombreux concours tout au long de l'année etc.

d) Pour les ordres de passage, il est préférable de ne rien modifier. Les Handi ont besoin d'un temps de récupération après la reconnaissance. Leur passage entre les seniors et les jeunes conducteurs ne pose pas de problème.

### **15-3 – La gestion des finales :**

Plusieurs difficultés sont apparues lors des finales 2014 (CDF et GPF).

Dans un premier temps le nombre croissant de participants. S'il est resté relativement stable pour le CDF, il a littéralement explosé pour le GPF et représente 29,31% des licenciés Handi.

Il est probable que le volume ira en grandissant. Il faut donc dans l'avenir prévoir le moyen de limiter leur nombre lors des finales, afin qu'ils conservent la possibilité de s'intégrer à la finale du CDF des seniors et à la finale du GPF.



- Pour cela, la reprise des sélectifs pour la classe Handi, bien que cette solution ne soit pas souhaitée par les intéressés, pourrait être envisagée comme à la création de la classe Handi. En 2009, le GTH proposait pour l'accès au sélectif du GPF d'avoir obtenu sur 3 concours avec 3 juges différents depuis le dernier sélectif de 0 à 3 pénalités et pour participer à la finale de ne pas faire d'éliminé au sélectif. Pour participer au Championnat régional, même éléments que pour le GPF. Pour le sélectif du championnat de France, pouvoir justifier de 5 concours sous 3 juges différents depuis le dernier sélectif, avec de 0 à 3 pénalités par concours et pour accéder à la finale, effectuer les 2 manches du sélectif sans être éliminés.

Depuis 2011, pour permettre à un plus grand nombre de participer à ces finales, les sélectifs n'ont plus été obligatoire et la participation se fait sur volontariat.

- La définition de quotas par région ou grande région serait beaucoup plus difficile à définir étant donné le nombre limité de licencié Handi par région.

Après réflexion, le GTH souhaite maintenir dans sa forme actuelle la possibilité de participation aux différentes finales. Si le nombre de participants était encore en augmentation et pour ne pas trop désorganiser le déroulement des finales il serait toujours possible de trouver un ajustement (parcours plus courts pour les Handi ou en dernier ressort limiter la finale Handi à deux épreuves).

Par contre, pour faciliter le travail des CTR et des responsables GT Grands Evénements et Informatique, il serait souhaitable que les licenciés Handi désirant s'inscrire à une finale participe au sélectif de cette finale (sans obligation de résultats), et remette leur inscription au CTR le jour du sélectif comme les licenciés valides.

#### **15-4 Les vitesses d'évolution (VE) :**

En compétition internationale, les VE oscillent en Agility entre 1 m/s pour les personnes évoluant très lentement jusqu'à 2,75 m/s pour les compétiteurs n'ayant pas de limitation à la marche et pour un jumping de 1,5 m/s à 3,75 m/s.

Sur les parcours du Championnat de France les licenciés Handi ont évolué à des vitesses comprises entre 1,19 m/s et 2.52 m/s en Agility et entre 1,43 m/s et 2,24 m/s en jumping.

Au GPF les vitesses d'évolution sont comprises entre 1m75 et 3m09 pour une VE fixée à 1m50 pour le jumping. En Agility de 1m70 à 3m42 pour une VE fixée à 1m30 par le juge.

On constate la complexité de fixer une VE pour 4 classes différentes de handicap.

Un nouveau tableau de VE sera transmis aux juges.

#### **15-5 Procédure de demande d'une licence:**

Avec la procédure informatisée des demandes de licence, à quel moment le GTH pourra se prononcer sur la classe de handicap ?

Dans la procédure actuelle, le CTR transmet la demande de licence, le certificat médical, le chèque correspondant et une enveloppe timbrée au responsable du GTH et celui-ci retourne la demande de licence et le chèque au responsable de l'établissement de la licence.

Cette procédure est-elle adaptable à la gestion informatique ?

#### **La commission émet un avis favorable pour l'ensemble des propositions du G.T**

## 16° GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE

**Responsable : Jean Denis DEVINS**

Compte-rendu d'activité du premier semestre

- Réécriture de Progesco Obérythmée afin d'intégrer réglementaires et les souhaits d'évolution des pratiquants. Nouvelle version distribuée début juillet 2014.
- Réécriture de Progesco Flyball afin d'intégrer réglementaires et les souhaits d'évolution des pratiquants. Nouvelle version distribuée début juillet 2014.
- mise en place de la centralisation des concours d'Obérythmée et de Flyball suivant un processus similaire à ce lui de l'agility (envoi par le responsable régionale du fichier de sauvegarde sur une adresse générique [obr@sportcanins.fr](mailto:obr@sportcanins.fr) ou [flyball@sportscanins.fr](mailto:flyball@sportscanins.fr)).
- Mise en ligne des résultats des concours d'Obérythmée et de Flyball
- Création d'un site de statistiques pour le GT Obérythmée
- Finalisation du programme d'interface entre le système de chronométrage Tag Heuer et Progesco afin de réaliser des intégrations directes des résultats des parcours. Cela permet d'éviter des erreurs de script et de saisies, d'afficher pour validation au juge et aux concurrents la performance de ces derniers (dossard, temps et nombre de pénalités). Cette version est testée lors du championnat de France (Annonay) puis validée lors de la finale du GPF (Les Sorinières).

Projets du second semestre

- Réécriture de tous les Progesco afin d'intégrer le nouveau format de numérotation des licences.
- Écriture d'une version de Progesco gérant le Trophée par Équipe Agility (tests prévus lors de la finale à Armbouts Cappel)
- Modification de l'outil Performances Agility en réalisant le classement des agilitistes sur les 5 meilleurs résultats du parcours GPF et en faisant apparaître les concurrents ayant concouru à moins de 5 GPF.
- Écriture d'un programme de calendrier en ligne des concours permettant aux régions de saisir leurs dates, à la CNEAC de les valider et aux concurrents d'en prendre connaissance.
- Refonte complète des statistiques à destination des juges d'Agility
- Progesco Agility : optimisation des éditions et intégration d'évolutions souhaitées par les utilisateurs
- Progesco Agility : Calcul du T.M.P. : Passage du coefficient de 2 à 1.5 pour toutes les épreuves
- Progesco Agility : Suppression des 50 points lors d'une élimination. Ajout de la mention « éliminé » sur le tableau et les liasses de résultats.
- Rajouter la notion de 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> partie sur les liasses de résultats.

### Licences

Le processus actuel de demande de licence est modifié.

Les clubs saisiront leurs demandes dans l'outil mais ce n'est qu'après vérification du paiement par la SCC des demandes que celles-ci seront disponibles au niveau de la Canine Régionale pour validation puis au niveau de la SCC pour la production des licences.

Le processus peut se résumer ainsi:

- 1) Saisie par le club des demandes de licence
- 2) Validation du paiement par la SCC
- 3) Validation des demandes de licence par la Canine Régionale
- 4) Production des licences et envoi au club par la SCC

Les documents justificatifs seront toujours à envoyer au correspondant régional (en général le CTR) à des fins de validation des demandes.

La Société Centrale Canine donne son accord pour que la licence conducteur soit attribuée nominativement pour un chien (Le nom d'un chien sera mentionné sur une licence conducteur).

Bien que pour 2015, toutes les demandes de licence seront à saisir comme des demandes initiales, un champ spécifique ("renouvellement de licence avec le numéro de licence attribué sur 2014") est prévu afin d'indiquer que la demande correspond en réalité à un renouvellement d'une licence 2014 afin d'éviter la demande de justificatifs pour des renouvellements.

Licence Jour : La commission C N E A C est amenée actuellement à délivrer des licences pour une journée, dites « Licence jour ».

Cette licence est facturée 3 € : le participant établit un chèque de ce montant à l'ordre de la S C C. Il règle en plus son engagement à la manifestation, par un chèque à l'ordre du Club d'utilisation. Il est décidé que pour chaque concours ou course, un fichier excel sera transmis a posteriori aux services de la S.C.C. avec le nom des licenciés "jour" accompagné du chèque de reversement correspondant

Pour ce projet, il reste à définir précisément :

- 2 le contenu des formulaires de demande
- 3 l'apparence de la licence
- 4 le support définitif de la licence

Le logiciel de gestion des licences serait livré en septembre 2014. La première quinzaine de septembre serait consacrée aux tests de validation du programme. La quinzaine suivante serait consacrée à la mise au point de la documentation et au montage du contenu de l'information à donner aux régions.

Une séance d'information des responsables des licences au sein des canines régionales est prévue pour les 18 et 19 octobre à la SCC.

Un courrier est transmis aux C.T.R. les invitant à participer à cette réunion d'information, accompagné de leur délégué régional « licences »

Les frais de déplacement et de repas du midi seront pris en charge pour une seule personne.

Concernant les frais de déplacement, ils seront remboursés selon le protocole défini par la S.C.C. étant entendu que les transports en commun devront être privilégiés.

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble de ces projets.**

## **17° SITE INTERNET**

Monsieur David POWELL garde son statut actuel. Il a en charge la refonte et la gestion du site grand public ainsi que la gestion de la page facebook de la commission.

## **18° GROUPE DE TRAVAIL OBERYTHMEE**

**Responsable Annie DUCHEMIN.**

### **18-1 Formation Juges**

Deux assessorats se rajoutent à la formation

### **18-2 Communiqué du G.T.**

Deux communiqués du groupe de travail le 23/04/2014

Lors du séminaire des juges d'obérythmée qui s'est tenu à la SCC le 8 février dernier,

Des réponses ont été apportées aux questions posées et des propositions ont été faites et approuvées par la CNEAC lors de la réunion du 02/04/2014, ces propositions ont été validées par le comité de la SCC, lors de la réunion de comité qui a eu lieu le 22/05/2014.

Gestion des jeunes conducteurs en obérythmée : lors d'un concours d'obérythmée, un jeune conducteur peut engager un seul chien.

L'engagement est gratuit.

Le niveau d'évolution est fonction des résultats du jeune conducteur, et non du chien

### **18-3 Précisions règlement 23 mars 2014**

Les deux divisions (F.S et H.T.M. ) évoluent indépendamment l'une de l'autre

ET : Tant qu'on n'a pas concouru en Novice dans les deux divisions, on peut rester en 1er pas tout en montant dans l'une ou l'autre division :

Exemple : si on a les EXC en premiers pas,

on peut passer en Novice FS et rester en Premiers pas (pour progresser en H.T.M )

ou

on peut passer en Novice H.T.M et rester en Premiers pas (pour progresser en F.S )

par contre : dès qu'on est passé en Novice en F.S et en Novice en H.T.M. on ne peut plus redescendre en Premiers pas.

### **18-4 CRUFT :**

Après que la SCC a reçu l'invitation, la candidature volontaire est à transmettre au GT OBR qui transmet le nom du postulant à la SCC pour information. S'il y a plusieurs candidats, le GT proposera la meilleure candidature possible ;

### **18-5 Grand Prix de France d'Obérythmée de la SCC :**

Pour participer au Grand Prix de France d'Obérythmée de la SCC, il est obligatoire d'avoir participé à au moins une compétition d'OBR durant l'année.

On peut concourir au GPF dans le niveau immédiatement supérieur à celui dans lequel on a concouru dans l'année, sous condition d'avoir obtenu deux qualificatifs EXCELLENT (permettant le changement de niveau). Il n'est pas obligatoire d'avoir concouru durant l'année au niveau dans lequel on va concourir au GPF.

### **18-6 Communication :**

Le GT Obérythmée souhaite communiquer de façon efficace et simple avec l'ensemble des pratiquants de notre discipline.

C'est pourquoi, nous avons naturellement pensé à vous impliquer dans le processus de dialogue entre les Obérythmistes de votre région et la CNEAC. Afin de répondre aux questions des pratiquants, nous vous proposons de centraliser sur un mois les demandes que vous recevrez et de les transmettre ainsi à un rythme régulier au GT pour consultation et réponse.

Bien sûr, les réponses apportées seront de portée nationale.

Le rythme d'un mois peut, dans un premier temps, permettre de voir si nous pourrions assumer un examen mensuel des demandes, ou s'il sera préférable de s'orienter sur un rythme trimestriel.

Dans ce premier temps, est-il envisageable de prévoir une date butoir de réception des questions par le Délégué Régional, le 20 de chaque mois, avec transmission le 25, pour une réponse en début de mois suivant (avant le 10) par le GT ?

Exemple : date butoir de réception le 20 avril par le Délégué Régional - transmission au GT après centralisation par le Délégué Régional le 25 avril - étude par le GT puis réponse entre le 1er et le 10 mai. Le Groupe de travail attend avec impatience votre retour,

Suite au communiqué publié le 03/04/2014 sur le site de la CNEAC,

Le GT souhaite rappeler les modalités d'échange des communications entre pratiquants et Groupe de Travail, concernant les différents aspects de l'Obérythmée : Toutes les questions doivent passer par les Délégués Régionaux (ou les CTR si aucun DR n'a été nommé dans la région concernant l'Obérythmée). Elles doivent parvenir au DR le 20 de chaque mois au plus tard. Le DR centralise et transmet les questions au GT en proposant une réponse avant le 25 du mois. Le GT répond durant les 10 premiers jours du mois suivant (sauf impossibilité). Les questions et les réponses qui y sont apportées sont de portée nationale, ainsi qu'il l'a été précisé dans le communiqué en référence, ce qui signifie que les échanges, qui sont censé faire évoluer la compréhension de la discipline, sont publiés sur le site de la CNEAC et envoyés aux DR (ou aux CTR si nécessaire) pour diffusion, afin de n'oublier aucun pratiquant dans la boucle de l'information. Aucun message d'origine anonyme ne sera examiné. Si les pratiquants ont des litiges à régler dans quelque domaine que ce soit, ils doivent passer par la commission des litiges de leur Régionale, qui instruira leur dossier.

## 1- Stages :

5 et 6 avril VALLGUIERES

Intervenante : Dawn HILL

20 et 21 avril 2014 REMOULINS MEYNES

Intervenante : Emmy SIMONSENS

10 participants

9 mai REMOULINS MEYNES

intervenante : Elke BOEXEN

10 participants

10 et 11 mai SELTZ

Intervenante : Emmy SIMONSEN

31 mai 1 juin GIERS RHONE ALPES

St MARTIN DE LA PLAINE

Intervenante : Corinne MEDAUER

10 participants

## 2- Concours

6 avril COMPIEGNE

Juge Florence GRASSWILL

29 participants

FS 9 premiers pas 9 novices 4 intermédiaires

HTM 7 novices

12 avril NIORT CHERVEUX

Juge Annie DUCHEMIN

28 participants

13 premiers pas 2 HOB 3 novices 1 HOB 2 intermédiaires

5 duos 1 HOB

HTM 2 novices 1 intermédiaire

19 avril : REMOULINS MEYNES

Juge Emmy SIMONSEN

22 participants

10 premiers pas 10 novices 1 intermédiaire 1 avancé

8 mai SALETIO

Juge Emmy SIMONSEN HELLE LARSEN

53 participants

FS : 17 premiers pas 10 novices 7 intermédiaires 3 avancés

HTM 5 novices 6 intermédiaires 3 avancés, 2 duos

18 mai NARCASTET

Juge Caroline HUBERT MEYNIER

24 participants

FS 17 premiers pas 3 novices 1 intermédiaire

HTM 2 novice 1 avance

31 mai BESANCON

Juge Sandra LEPRETRE

28 participants

FS 13 premiers pas 2 duos équipe 6 novices 3 intermédiaires HTM 1 intermédiaire 2 avancés

1 juin SAINT VRAIN

Juge Annie DUCHEMIN

33 participants

FS 12 premiers pas 2 duos équipes 2 intermédiaires 2 juniors 8 novices

HTM 8 novices

8 mai REMOULINS

Juge : Patricia RICHER

21 juin VILLEDIEU SUR INDRE

Juge Annie DUCHEMIN

14 participants

8 premiers pas 2 novices 2 intermédiaires

2 htm novices dont un junior

22 juin ASSAR Pyrénées atlantique

Juge Mireille POUPARD

FS 15 premiers pas 5 novices 1 intermédiaire

HTM 2 novices 2 duo

28 juin TERVES

Juge Mireille POUPARD

31 participants

FS 16 premiers pas 8 novices 4 intermédiaires 2 équipes

HTM 3 novices

28 juin FRANCHE COMTE DAMBENOIS

Juge Denis GORGE

FS 10 premiers pas 9 novices 2 intermédiaire 2 avance

HTM 2 novices 2 intermédiaires

28 juin CHAUMES EN BRIE

Juge Florence GRASSWILL

37 participants

10 premiers pas 9 novices 2 intermédiaires 2 avancés

11

### 18-7 Propositions Oberythmée

- Avoir la possibilité de faire monter le revêtement CNEAC pour les finales, dès 2014 à AIRE SUR LA LYS les 25 et 26 octobre
- Retransmettre la compétition en direct comme aux Sorinières, il y a la 4 G à AIRE SUR LA LYS
- Budget SACEM à régler en début d'année
- Aide à la formation continue des Juges lors du stage avec ATTILA SKUKALECK à TROYES les 28 et 29 mars 2015 avec prise en charge financière du stage et défraiement du déplacement des juges à 0,40 du km

- Réunion GT une fois l'an, déplacement hôtel repas pour 4 personnes

### **Equipe de France**

- Prise en charge d'un entraînement commun pour 6 compétiteurs et un coach déplacement, repas, hôtel
- Prise en charge du déplacement au championnat du monde en 2015 a priori MILAN en mai, hôtel, repas engagement, frais kilométrique, une tenue pour 6 compétiteurs et un coach

**La commission émet un avis favorable pour l'ensemble de ces propositions.**

### **Questions diverses :**

Un cas de brutalité sur un berger Picard lors d'une séance « d'éducation sur troupeau » a été porté à la connaissance de la CNEAC ; s'agissant d'une personne adhérente d'un club d'éducation et d'utilisation de Lorraine, et titulaire d'une licence agility, un courrier sera adressé à la société canine régionale pour suite à donner.

Un mail a été adressé au club par Mme Barbé du Club du Shetland s'indignant qu'un Shetland pratiquant l'agility ait concouru rasé à l'euro Open en Italie. Renseignement pris il s'agit d'un étranger nous ne pouvons donc pas intervenir si ce n'est de préciser à nous licenciés que cette pratique n'est pas de mise en France.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le dimanche 10 août à 11 Heures 45**

**Prochaine réunion de la Commission Mardi 28 octobre 2014 à La Société Centrale Canine**